

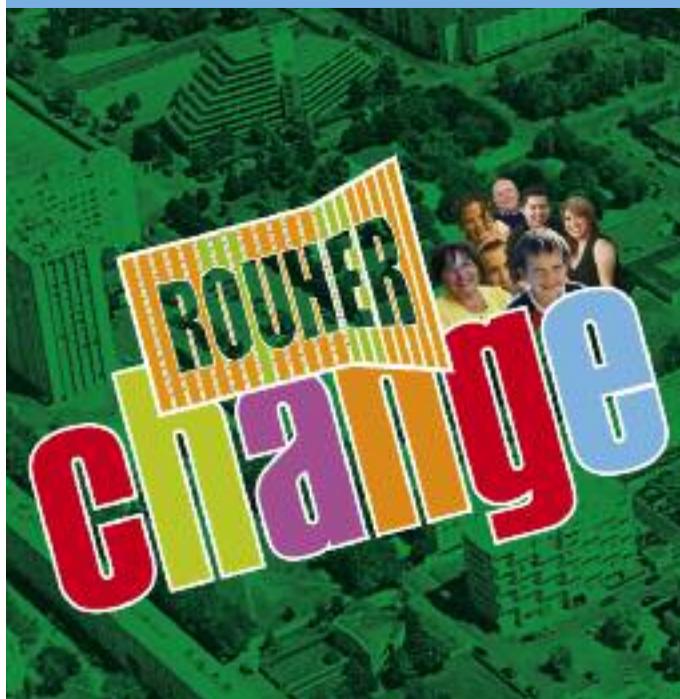
maintenant !

SUPPLÉMENT AU MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE CREIL

N° 6 / OCT>NOV. 2010

ZOOM P.2
LOGEMENT

Oise Habitat :
améliorer
le cadre de vie
des locataires



ÉVÉNEMENT P.4
RÉNOVATION URBAINE

Le quartier
Rouher fête sa
transformation !

OISE HABITAT

Améliorer le cadre de vie des habitants

Depuis 1921, Oise Habitat a pour mission de construire et gérer un parc immobilier de logements sociaux (appartements et maison individuelles à loyers modérés). Au fil des années, le bailleur a diversifié son offre de logements pour répondre aux besoins du plus grand nombre et s'est engagé dans une démarche de développement durable pour améliorer le confort des locataires. Aujourd'hui, comme les autres bailleurs sociaux en France, il doit répondre à de nombreux défis dont l'afflux de demandes de logement et les nouvelles lois qui accroissent encore les charges reposant sur eux.

Bernard Domart

Directeur général de
Oise Habitat



Creil Maintenant : quelles sont les missions de Oise Habitat ?

« Outre la location proprement dite, les missions de Oise habitat sont multiples: la construction, entre 200 et 250 logements par an en neuf ou acquisition-amélioration, l'accession sociale à la propriété par le biais de terrains à bâtir ou de logements réalisés, la vente du patrimoine, la gestion des copropriétés pour maintenir un lien avec les locataires devenus propriétaires et poursuivre les travaux d'entretien. Il y a aussi la maîtrise d'ouvrage assistée, les établissements pour personnes âgées dépendantes, la gestion du patrimoine et la gestion urbaine de proximité, ou encore l'intervention de l'ANRU, notamment les 110 démolitions prévues sur le quartier Rouher.»

C.M. : quelles incidences ont les récents textes de loi modifiant les conditions d'accès au logement social sur votre travail ?

«Tout d'abord, je tiens à donner un chiffre : nous avons plus de 3 500 demandes de logement en attente. Les nouvelles lois étaient censées nous aider à réguler ces demandes. Dans la pratique, c'est loin d'être aussi simple. Un exemple : la loi sur le droit au logement opposable nous impose de trouver un logement pour les personnes dont le dossier a été validé par une commission. Mais comment fournir un logement à ces personnes alors même que notre patrimoine ne nous permet pas de faire face à l'afflux de demandes qui nous parviennent ? Car nous devons aussi veiller à satisfaire les demandes qui nous arrivent par le biais du 1% patronal (entreprises) ou loger en urgence les fonctionnaires mutés dans l'Oise.

Autre loi : la loi MOLLE qui prévoit une baisse de 10,3 % des plafonds de ressources pour accéder au logement social. En clair, l'État nous impose de loger les plus démunis et d'exclure les classes moyennes. Depuis le 1^{er} octobre, il y a aussi la mise en place d'une demande de logement unique et au 1^{er} mars 2011, l'échange informatique avec le fichier national, ce qui permettra de connaître le nombre de demandeurs au plan national avec découpage local.

Mais en dépit de ces lois, nous nous battons au quotidien pour continuer à construire du neuf, du beau, et à tout faire pour fournir à nos locataires un habitat de qualité. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui pousse le conseil d'administration de Oise Habitat à consacrer chaque année une partie de son budget à des travaux de résidentialisation et de réfection du patrimoine.»

ZOOM CITOYENNETÉ

Des chartes d'escalier pour associer les habitants au respect des locaux

Mise en place en 1996 par Oise Habitat, la charte est un engagement réciproque des locataires d'une cage d'escalier de respecter et faire respecter les lieux, et de Oise Habitat qui réalise les travaux souhaités sans augmenter les loyers. À ce jour, plus de 112 chartes ont été signées, dont 31 sur la ville de Creil. La signature d'une charte est aussi symbole de lien social, de convivialité et favorise le mieux vivre. Le taux de réussite sur ce type d'action est de 90%.

INFORMATION DÉCHETS

Electroménager : rien ne se perd, tout se trie

La ville de Creil préconise une démarche de responsabilisation concernant vos vieux appareils électriques qui ne fonctionnent plus, également appelés D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) : réfrigérateur, lave linge, four, téléphone, ordinateur, imprimante, télévision... Ils sont potentiellement dangereux pour la santé et notre environnement lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Ils ont une empreinte écologique élevée avec leurs composants toxiques ou au regard de leur alimentation en courant électrique, par batteries, etc. Ils ne doivent pas être jetés avec les autres déchets ménagers !

Le rôle du distributeur/vendeur

Lors du renouvellement d'un appareil, le vendeur est obligé de reprendre l'appareil usagé. Les producteurs d'équipements électriques organisent le plus souvent la collecte de ces appareils en fin de vie au travers d'éco-organismes agréés.

Le rôle du consomm'acteur

En contre partie, le consommateur paye une éco participation appelée aussi «éco taxe». Elle est indiquée sur l'étiquette et intégrée au prix du produit. L'éco-participation sert à prendre en charge la collecte et le recyclage des appareils ménagers.

Le consommateur peut rapporter en magasin le vieil appareil lors d'un nouvel achat, l'amener à la déchetterie (VERDI, avenue du Parc Alata), le présenter le jour du passage des encombrants ou en faire don à des associations telles que «Emmaüs» qui essaieront de le réparer pour sa revente.

Rappel des dates de passages des encombrants dans votre quartier :
Rive droite : 1^{er} et 3^e vendredis du mois
Rive gauche : 2^e et 4^e vendredis du mois
Le dépôt des encombrants sur le trottoir se fait le jour de la collecte avant 6h ou à partir de 20h la veille au soir.

INNOVATION TRANSPORTS

Le label biologique européen se dote d'un nouveau logo !



Obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010 pour tous les produits biologiques préemballés provenant des 27 États membres, le nouveau logo indique aux consommateurs européens que le produit biologique répond à un niveau de qualité spécifique qui relèvera d'une norme standard dans toute l'Europe. Il permet de garantir que les produits sur lesquels il est apposé sont biologiques (de l'exploitation agricole à votre assiette). Le label européen est moins restrictif que le label «AB français» (en matière d'élevage ou d'OGM par exemple).

Obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010 pour tous les produits biologiques préemballés provenant des 27 États membres, le nouveau logo indique aux consommateurs européens que le produit biologique répond à un niveau de qualité spécifique qui relèvera d'une norme standard dans toute l'Europe. Il permet de garantir que les produits sur lesquels il est apposé sont biologiques (de l'exploitation agricole à votre assiette). Le label européen est moins restrictif que le label «AB français» (en matière d'élevage ou d'OGM par exemple).

ZOOM ENVIRONNEMENT

« Creil Respire ! » en images

Succès pour la 2^e édition de « Creil respire ». Le public était au rendez-vous pour participer aux nombreuses animations. Quelques images de l'événement :



PARTICIPATION ÉCO-ATELIERS

Démolition de la tour G2 : habitants, associations et bailleurs associés autour de l'événement

La prochaine étape marquante de la rénovation du plateau Rouher sera la destruction de la tour G2 et de certains bâtiments du quartier de Martinique. Ces deux lieux sont emblématiques du changement de visage qui a commencé sur le plateau de Creil.

Ainsi, le 15 octobre prochain, la municipalité a choisi afin de fêter ces événements en associant à sa préparation les habitants du quartier, les associations qui y sont implantées et les bailleurs sociaux. Au programme de cette journée :

- une exposition autour du quartier Rouher,
- une projection sur les murs de la tour G2,
- un spectacle animé par les associations du quartier.



Renseignements

Service citoyenneté / 03 44 29 52 38 / citoyennete@mairie-creil.fr

Agenda

Conseils de quartiers :

- **Biondi – Volets verts** : vendredi 22 octobre à 18h30 à la maison creilloise des associations
- **Cavées de Paris et de Senlis** : mercredi 27 octobre à 18h30 au centre des Rencontres
- **Gournay** : mercredi 3 novembre à 18h30 à la maison de quartier Gournay
- **Moulin** : mercredi 6 octobre à 18h30 à la maison de quartier du Moulin
- **Rive gauche** : jeudi 28 octobre à 18h30 à l'hôtel de ville
- **Roseaie – Laennec** : mercredi 13 octobre à 18h30 à la maison creilloise des associations
- **Voltaire – gare** : mardi 5 octobre à 18h30, rendez-vous rue Jean Jaurès pour un diagnostic en marchant.

Réunion pour le Fonds de participation des habitants : mardi 9 octobre à 18h à la CAC, 24 rue de la villageoise à Creil.

